

RADIO

EMISSIONS LOCALES

POSTE CKAC, 411

Quatre émissions sont au programme du poste CKAC, pour ce soir, comme suit:

7 heures: Causerie sur la prévention des accidents, préparée par la Ligue de Sécurité de la province de Québec.

7 h. 15: Concert par le trio de l'hôtel Windsor, sous la direction de M. Raoul Duquette. Le programme suivant sera exécuté:

1—Ouverture: "Le Barbier de Séville", Rossini.

2—Valse: "Songe d'automne", Joyce.

3—Fantaisie: "Menuet à l'Antique", Karganoff.

4—Extraits: "Samson et Dalila", Saint-Saëns.

5—Chant: (a) "O dry those Tears", Del Rio.

(b) "At Dawning", Cadman.

6—"Menuet", Paderewski.

7—"Gavotte", Bach.

8—Fantaisie: "The Chrysalis", Kohn.

9—Chant: "Les bateliers de la Vierge", Chabrier.

10—Morceaux choisis sur demande.

A 9 h. 30: Programme spécial par les artistes du vapore "Richelieu", de la Canada Steamship, dans une description d'un voyage sur le Saint-Laurent, de Montréal à Chicoutimi, avec musique et chant.

Enfin, à 10 h. 30, le poste CKAC, transmettra, directement de l'hôtel Windsor, le programme de musique de danse exécuté par les "Red Jaxets", sous la direction de M. Harold Leonard.

POSTE CFCE, 411

12 h. 45 p.m.: Orchestre de concert, température et prix du marché.

POSTE CNRO, Ottawa, Ont.

(435 mètres)

Chemin de fer National du Canada.

Concert de mardi, 27 avril, à 7.30 heures p.m.

Demi-heure des enfants par l'Oncle Dick.

Orchestre de concert du Château-Laurier, directement de la salle à manger de l'hôtel.

Programme de musique d'auteurs anglais en l'honneur de la fête de St-Georges, (23 avril).

PROGRAMME

Ouverture: Land of Hope and Glory (Elgar).

Chant: Alice Where Art Thou? (Ascher) et Ye Mariners of England, (Caldicott), par M. J. Baron.

Entr'acte: Westminster Chimes, (Stafford).

Violon: Salut d'Amour, (Elgar), par M. Jas. McIntyre.

Sélection: The Rose, (Myddleton).

Chant: When Other Lips (Baile) et Yes, Let Me Like a Soldier Fall, (Wallace) par M. J. Baron. Entr'acte: Pleading, (Wood).

Finale: Souls from England, (Langley).

Orchestre de danse du Château-Laurier, directement de la salle à manger de l'hôtel.

POSTE CNRA, MONTREAL, N.B.

(312.4 mètres)

7.30 p.m. (A.S.T.) — Historiettes du coucher par Tante Ida.

8 p.m.—Programme juvénile sous la direction du Prof. C. M. Wright.

9 p.m.—Programme du studio. Quatuor, sous la direction de M. Mason B. McKay.

Membres du quatuor: M. B. McKay, 1er ténor; G. S. McDonald, 2nd ténor; R. Arkwright, baryton; A. Matheson, basse.

Artistes: Mmes Alda Flockhart, Joyce Clark, R. Arkwright.

1—"Ole Aunt Mandy's Chille", (Geibel). — Quatuor.

2—"Quintus Animam" (Stal (bat Mater) (Kubler); b) "Valse des Fleurs" (Ketterer). — A. Flockhart.

3—"Marguerite" (Elmud). — Quatuor Masonique.

4—"A Brown Bird Singing" (Wood). — G. S. McDonald.

5—"Quatuor: a) "Down in the Cornfield" (Anonymous); b) "Brother Michael" (Anonymous). — Quatuor.

6—"Duo: a) "An Old Fashioned House" (Squire); b) "Smiling Through" (Penn). — M. et Mme R. Arkwright.

7—"Quatuor: a) "Sleepy Hollow Tune" (Sprague); b) "A Catastrophe" (Ketterer). — Quatuor.

8—"Ténor: a) "The First Song" (Gumbert); b) "The Garden of Memories" (Fisher). — Mason B. McKay.

9—"Quatuor: "Dip me in the Golden Sea" (Brihm). — Quatuor.

10—"Solo de violon: "Slavonic Fantasia" (Dvorak-Kreisler). — Quatuor.

11—"Contralto: "Come to the Fair" (Easthouse-Martin). — Mme R. Arkwright.

12—"Quatuor: a) "Dearest Mae" (Parks); b) "A Proposal". — Quatuor.

13—"Solos de violon: a) "Caprice Viennois" (Kreisler); b) "Hymn to the Unns" (Risbky-Koisekos). — Mlle Clark.

14—"Quatuor mixte: "Good Night Beloved" (Pinsuti). — Mlle A. Flockhart, Mme Arkwright, Mason B. McKay, A. Matheson.

11 p.m.—Orchestre CNRA.

CNR, Régina

CNR, Régina, poste du chemin de fer National, 476.

8.00 p.m. — Historiettes pour les enfants par tante Jenny. Programme musical.

CNRV, Vancouver

CNRV (291 mètres), Vancouver, C. A. 3.30 p.m. (P.S.T.).

Causerie par Mlle Mabel L. Tomer. Programme musical.

7.30 p.m. — Causerie sur la santé sous les auspices de la British Columbia Medical Association par C. J. Fletcher.

8.00 p.m. — Conférence par R. L. Davis, sur les moutons.

8.30 p.m. — Programme du studio par le quatuor D.O.K.K. J. L. Evans, S. C. Nichols, A. Clarke, J. Hamilton, E. Lupton, Catherine Hope.

Programme:

1—Quatuor: "Comrades to Arms" (Adams). — Quatuor D.O.K.K.

2—Baryton: "The Floral Dance", (Moss). — E. Lupton.

3—Duo: "The Moon Hath Raised Her Lamps Above" (Benedict).

4—Solo de ténor: "Sérénade" (Schubert). — J. L. Evans.

5—Piano. — Mlle Catherine Hope.

THEATRES

Chanteclerc

L'on applaudit "Le mendiant d'amour", de Raphaël Adam.

Les deux représentations d'hier, au théâtre Chanteclerc, ont valu de nouveaux et brillants succès à l'excellente troupe que M. Silvio a su grouper pour sa saison d'été. La pièce de l'Affiche, "Le mendiant d'amour", drame en cinq actes de Raphaël Adam, a énormément plu aux auditeurs et a donné aux artistes une nouvelle occasion de déployer leurs beaux talents.

L'oeuvre méritait nombre de succès, les uns très élogieux, les autres plutôt drôles, et l'on est fort intéressé. Cette pièce a été montée dans une très jolie mise en scène et chaque décor ajoute grandement au réalisme du texte vigoureux. Les principaux rôles sont fort habilement joués par MM. V. Poiré, R. Valeur, L. François, Guimond, J. Lemay, Mmes Eva Prigent, Elia Duval, M. Laviolette et autres.

Le "Mendiant d'amour" peut se résumer comme suit: Pierre Barre, un jeune boucher de Montmorency, est amoureux de Clémence Vibert, une riche héritière très jolie; elle lui refuse l'amour, car Barre, en plus d'être pauvre, est borgne. Elle épouse finalement le baron de Foix. Excité par l'absinthe, Pierre tue sous les yeux de sa mère le baron, un jour où il le rencontre. Il est condamné au bagne en même temps que le notaire Goussier, qui a trahi ses clients. Pierre revient dans son village 17 ans plus tard. Il rencontre Mme de Foix, dans le cinéâtre, mais s'enfuit pour ne plus la revoir. Cependant, Goussier, qui a aussi été remis en liberté, le décide à aller chez Mme de Foix, et ils s'introduisent de nuit dans sa maison. Là, Pierre rencontre un jeune homme qu'il reconnaît pour son fils. Pierre ne veut plus pousser plus loin son horrible projet, mais Goussier s'en débarrasse. Le lendemain, l'ancien notaire veut faire chanter Clémence, avec le secret qu'il a surpris la veille, mais après mille péripéties, Pierre finit l'indigne complot, après un combat qui leur est fatal à tous deux.

6 H. 15 P. M.

KYW, 535.4, Chicago: Musique. WEAF, 491.5, New-York: Soprano. WENR, 266, Chicago: Trio. Concert. WHT, 400, Chicago: Orgue. Quatuor. Ensemble. WIP, 508.2, Philadelphie: Pianiste. WLW, 422.3, Cincinnati: Norrington. Gibbons; Mary Barbara. WRNY, 258.5, New-York: Programme varié.

6 H. 15 P. M.

WBZ, 333.3, Springfield: Le trio Kimball.

6 H. 30 P. M.

KYW, 535.4, Chicago: Le Concert Congress. WEAF, 491.5, New-York: Compositeurs américains. WJZ, 454.3, New-York: La fanfare de la marine. WOO, 508.2, Philadelphie: Musicale.

6 H. 45 P. M.

WGY, 379.5, Schenectady: La fanfare de la marine. WPG, 299.8, Atlantic City: Artistes.

7 H. 00 P. M.

WBZ, 333.3, Springfield: Le Glee Club de Deerfield. WEAF, 491.5, New-York: Les grands prix Eureka. WENR, 266, Chicago: Orchestre; chant. WLW, 422.3, Cincinnati: Causerie d'un géoplane. WLW, 302.8, Chicago: La musique en dinant. WRNY, 258.5, New-York: L'orchestre Orlando.

7 H. 20 P. M.

WLW, 22.3, Cincinnati: Opéra; Piano.

7 H. 30 P. M.

WBZ, 333.3, Springfield: Le trio Goldstein. WEAF, 491.5, New-York: Les Gold Dust Twins. WGY, 379.5, Schenectady: Romance. WGN, 302.8, Chicago: Concert.

7 H. 45 P. M.

WRNY, 258.5, New-York: Opéra. KDKA, 309.1, E-Pittsburgh: Concert; KYW, 535.4, Chicago: Programme du studio; WBBM, 226, Chicago: Orchestre, piano, chant; WBZ, 333.3, Springfield: Le "Movie Club"; WEAF, 491.5, New-York: L'heure Eveready; WENR, 266, Chicago: Programme populaire; WGY, 379.5, Schenectady: L'orchestre; WGY, WLW, 422.3, Cincinnati: Quatuor à cordes; WPG, 299.8, Atlantic City: Trio.

8 H. 15 P. M.

WIP, 508.2, Philadelphie: Quatuor; WRNY, 258.5, New-York: Ensemble espagnol; WLW, 422.3, Cincinnati: Quatuor.

8 H. 45 P. M.

WHT, 400, Chicago: Ténor, pianiste.

9 H. 00 P. M.

KYW, 535.4, Chicago: L'heure de musique; WEAF, 491.5, New-York: Programme varié; WGY, 379.5, Schenectady: Grand Tour, L'Irlande; WENR, 266, Chicago: L'heure Moody; WBBM, 226, Chicago: Théâtre; WLW, 422.3, Cincinnati: Concert; WPG, 299.8, Atlantic City: Pianiste; WRNY, 258.5, New-York: Musicale d'Anita Browne.

9 H. 30 P. M.

WBBM, 226, Chicago: Musique de Victor Herbert; WBZ, 333.3, Springfield: Programme spécial; WIP, 508.2, Philadelphie: Jack Little.

10 H. 00 P. M.

WEAF, 491.5, New-York: L'orchestre Gorman; WIP, 508.2, Philadelphie: L'orchestre El Patio; WBBM, 226, Chicago: Populaire; vieilles chansons; WPG, 299.8, Atlantic City: Le "Silver Slipper Club", musique.

10 H. 35 P. M.

KDKA, 309.1, E-Pittsburgh: Concert, théâtre.

11 H. 00 P. M.

WBBM, 226, Chicago: Orchestre, musique spéciale; WLW, 302.8, Chicago: Ensemble.

Un charme indescriptible

La ville de Québec possède un charme impossible à décrire. On y trouve quelque chose qui n'est ni de la simple beauté, quelque chose qui la met dans une classe à part parmi les villes de l'univers. Elle nous apparaît comme une de ces villes fabuleuses d'autant. Elle échet pareillement les souvenirs joyeux et tragiques du passé. Elle n'a jamais perdu son cachet romantique.

La Citadelle, l'Anse au Foulon et les plaines d'Abraham sont pleines de souvenirs d'un passé qui a payé un royal tribut aux héros des camps adverses dans l'un des conflits les plus longs dont fasse mention l'histoire. La Terrasse Dufferin couronnant la falaise haute de 1500 pieds offre une vue magnifique et étendue du majestueux Saint-Laurent.

Vous devriez profiter de la première occasion de visiter la capitale provinciale. Le radio sur le train d'été, du chemin de fer National, vous permettra de rendre le voyage du Canada contributif à rendre le voyage de Montréal, 231 rue Saint-Jacques, Main 4231 se chargera de vous fournir également des brochures illustrées.

2-6-13-20-27-g

THEATRES

Chanteclerc

L'on applaudit "Le mendiant d'amour", de Raphaël Adam.

Les deux représentations d'hier, au théâtre Chanteclerc, ont valu de nouveaux et brillants succès à l'excellente troupe que M. Silvio a su grouper pour sa saison d'été. La pièce de l'Affiche, "Le mendiant d'amour", drame en cinq actes de Raphaël Adam, a énormément plu aux auditeurs et a donné aux artistes une nouvelle occasion de déployer leurs beaux talents.

L'oeuvre méritait nombre de succès, les uns très élogieux, les autres plutôt drôles, et l'on est fort intéressé. Cette pièce a été montée dans une très jolie mise en scène et chaque décor ajoute grandement au réalisme du texte vigoureux. Les principaux rôles sont fort habilement joués par MM. V. Poiré, R. Valeur, L. François, Guimond, J. Lemay, Mmes Eva Prigent, Elia Duval, M. Laviolette et autres.

Le "Mendiant d'amour" peut se résumer comme suit: Pierre Barre, un jeune boucher de Montmorency, est amoureux de Clémence Vibert, une riche héritière très jolie; elle lui refuse l'amour, car Barre, en plus d'être pauvre, est borgne. Elle épouse finalement le baron de Foix. Excité par l'absinthe, Pierre tue sous les yeux de sa mère le baron, un jour où il le rencontre. Il est condamné au bagne en même temps que le notaire Goussier, qui a trahi ses clients. Pierre revient dans son village 17 ans plus tard. Il rencontre Mme de Foix, dans le cinéâtre, mais s'enfuit pour ne plus la revoir. Cependant, Goussier, qui a aussi été remis en liberté, le décide à aller chez Mme de Foix, et ils s'introduisent de nuit dans sa maison. Là, Pierre rencontre un jeune homme qu'il reconnaît pour son fils. Pierre ne veut plus pousser plus loin son horrible projet, mais Goussier s'en débarrasse. Le lendemain, l'ancien notaire veut faire chanter Clémence, avec le secret qu'il a surpris la veille, mais après mille péripéties, Pierre finit l'indigne complot, après un combat qui leur est fatal à tous deux.

6 H. 15 P. M.

KYW, 535.4, Chicago: Musique. WEAF, 491.5, New-York: Soprano. WENR, 266, Chicago: Trio. Concert. WHT, 400, Chicago: Orgue. Quatuor. Ensemble. WIP, 508.2, Philadelphie: Pianiste. WLW, 422.3, Cincinnati: Norrington. Gibbons; Mary Barbara. WRNY, 258.5, New-York: Programme varié.

6 H. 15 P. M.

WBZ, 333.3, Springfield: Le trio Kimball.

6 H. 30 P. M.

KYW, 535.4, Chicago: Le Concert Congress. WEAF, 491.5, New-York: Compositeurs américains. WJZ, 454.3, New-York: La fanfare de la marine. WOO, 508.2, Philadelphie: Musicale.

6 H. 45 P. M.

WGY, 379.5, Schenectady: La fanfare de la marine. WPG, 299.8, Atlantic City: Artistes.

7 H. 00 P. M.

WBZ, 333.3, Springfield: Le Glee Club de Deerfield. WEAF, 491.5, New-York: Les grands prix Eureka. WENR, 266, Chicago: Orchestre; chant. WLW, 422.3, Cincinnati: Causerie d'un géoplane. WLW, 302.8, Chicago: La musique en dinant. WRNY, 258.5, New-York: L'orchestre Orlando.

7 H. 20 P. M.

WLW, 22.3, Cincinnati: Opéra; Piano.

7 H. 30 P. M.

WBZ, 333.3, Springfield: Le trio Goldstein. WEAF, 491.5, New-York: Les Gold Dust Twins. WGY, 379.5, Schenectady: Romance. WGN, 302.8, Chicago: Concert.

7 H. 45 P. M.

WRNY, 258.5, New-York: Opéra. KDKA, 309.1, E-Pittsburgh: Concert; KYW, 535.4, Chicago: Programme du studio; WBBM, 226, Chicago: Orchestre, piano, chant; WBZ, 333.3, Springfield: Le "Movie Club"; WEAF, 491.5, New-York: L'heure Eveready; WENR, 266, Chicago: Programme populaire; WGY, 379.5, Schenectady: L'orchestre; WGY, WLW, 422.3, Cincinnati: Quatuor à cordes; WPG, 299.8, Atlantic City: Trio.

8 H. 15 P. M.

WIP, 508.2, Philadelphie: Quatuor; WRNY, 258.5, New-York: Ensemble espagnol; WLW, 422.3, Cincinnati: Quatuor.

8 H. 45 P. M.

WHT, 400, Chicago: Ténor, pianiste.

9 H. 00 P. M.

KYW, 535.4, Chicago: L'heure de musique; WEAF, 491.5, New-York: Programme varié; WGY, 379.5, Schenectady: Grand Tour, L'Irlande; WENR, 266, Chicago: L'heure Moody; WBBM, 226, Chicago: Théâtre; WLW, 422.3, Cincinnati: Concert; WPG, 299.8, Atlantic City: Pianiste; WRNY, 258.5, New-York: Musicale d'Anita Browne.

9 H. 30 P. M.

WBBM, 226, Chicago: Musique de Victor Herbert; WBZ, 333.3, Springfield: Programme spécial; WIP, 508.2, Philadelphie: Jack Little.

10 H. 00 P. M.

WEAF, 491.5, New-York: L'orchestre Gorman; WIP, 508.2, Philadelphie: L'orchestre El Patio; WBBM, 226, Chicago: Populaire; vieilles chansons; WPG, 299.8, Atlantic City: Le "Silver Slipper Club", musique.

10 H. 35 P. M.

KDKA, 309.1, E-Pittsburgh: Concert, théâtre.

11 H. 00 P. M.

WBBM, 226, Chicago: Orchestre, musique spéciale; WLW, 302.8, Chicago: Ensemble.

Un charme indescriptible

La ville de Québec possède un charme impossible à décrire. On y trouve quelque chose qui n'est ni de la simple beauté, quelque chose qui la met dans une classe à part parmi les villes de l'univers. Elle nous apparaît comme une de ces villes fabuleuses d'autant. Elle échet pareillement les souvenirs joyeux et tragiques du passé. Elle n'a jamais perdu son cachet romantique.

La Citadelle, l'Anse au Foulon et les plaines d'Abraham sont pleines de souvenirs d'un passé qui a payé un royal tribut aux héros des camps adverses dans l'un des conflits les plus longs dont fasse mention l'histoire. La Terrasse Dufferin couronnant la falaise haute de 1500 pieds offre une vue magnifique et étendue du majestueux Saint-Laurent.

Vous devriez profiter de la première occasion de visiter la capitale provinciale. Le radio sur le train d'été, du chemin de fer National, vous permettra de rendre le voyage du Canada contributif à rendre le voyage de Montréal, 231 rue Saint-Jacques, Main 4231 se chargera de vous fournir également des brochures illustrées.

2-6-13-20-27-g

THEATRES

Chanteclerc

L'on applaudit "Le mendiant d'amour", de Raphaël Adam.

Les deux représentations d'hier, au théâtre Chanteclerc, ont valu de nouveaux et brillants succès à l'excellente troupe que M. Silvio a su grouper pour sa saison d'été. La pièce de l'Affiche, "Le mendiant d'amour", drame en cinq actes de Raphaël Adam, a énormément plu aux auditeurs et a donné aux artistes une nouvelle occasion de déployer leurs beaux talents.

L'oeuvre méritait nombre de succès, les uns très élogieux, les autres plutôt drôles, et l'on est fort intéressé. Cette pièce a été montée dans une très jolie mise en scène et chaque décor ajoute grandement au réalisme du texte vigoureux. Les principaux rôles sont fort habilement joués par MM. V. Poiré, R. Valeur, L. François, Guimond, J. Lemay, Mmes Eva Prigent, Elia Duval, M. Laviolette et autres.

Le "Mendiant d'amour" peut se résumer comme suit: Pierre Barre, un jeune boucher de Montmorency, est amoureux de Clémence Vibert, une riche héritière très jolie; elle lui refuse l'amour, car Barre, en plus d'être pauvre, est borgne. Elle épouse finalement le baron de Foix. Excité par l'absinthe, Pierre tue sous les yeux de sa mère le baron, un jour où il le rencontre. Il est condamné au bagne en même temps que le notaire Goussier, qui a trahi ses clients. Pierre revient dans son village 17 ans plus tard. Il rencontre Mme de Foix, dans le cinéâtre, mais s'enfuit pour ne plus la revoir. Cependant, Goussier, qui a aussi été remis en liberté, le décide à aller chez Mme de Foix, et ils s'introduisent de nuit dans sa maison. Là, Pierre rencontre un jeune homme qu'il reconnaît pour son fils. Pierre ne veut plus pousser plus loin son horrible projet, mais Goussier s'en débarrasse. Le lendemain, l'ancien notaire veut faire chanter Clémence, avec le secret qu'il a surpris la veille, mais après mille péripéties, Pierre finit l'indigne complot, après un combat qui leur est fatal à tous deux.

6 H. 15 P. M.

KYW, 535.4, Chicago: Musique. WEAF, 491.5, New-York: Soprano. WENR, 266, Chicago: Trio. Concert. WHT, 400, Chicago: Orgue. Quatuor. Ensemble. WIP, 508.2, Philadelphie: Pianiste. WLW, 422.3, Cincinnati: Norrington. Gibbons; Mary Barbara. WRNY, 258.5, New-York: Programme varié.

6 H. 15 P. M.

WBZ, 333.3, Springfield: Le trio Kimball.

6 H. 30 P. M.

KYW, 535.4, Chicago: Le Concert Congress. WEAF, 491.5, New-York: Compositeurs

Le Canada

MONTREAL, mardi, le 27 avril, 1926.

De que les manufacturiers d'automobiles ne disent pas

Dans une annonce que publient les manufacturiers d'automobiles, on calcule les taxes que ceux-ci ont été obligés de payer au gouvernement dans le passé, soit en accise, soit en douane sur les parties d'auto: et on attribue à ces taxes la raison du prix élevé qu'on était obligé de demander, dit-on, pour l'automobile canadienne.

Cet argument s'applique au passé, peut-être; mais non au présent.

En effet, le gouvernement en même temps qu'il réduisait les droits de douane sur les autos, venant du dehors, a voulu remplacer la protection dont jouissaient les manufacturiers canadiens par une autre mesure également protectrice:

Il a réduit également les droits sur les parties d'auto entrant dans la fabrication de l'automobile canadienne, et sur les accessoires.

Par conséquent, les manufacturiers ne doivent plus calculer ce qu'ils paient au gouvernement canadien sur l'ancienne base, mais sur la nouvelle.

Ils étaient en mesure dans le passé de fabriquer des autos qu'ils vendaient un prix élevé aux Canadiens, à l'abri du tarif; mais qu'ils exportaient à bon marché, parce qu'ils avaient à rencontrer ailleurs la concurrence étrangère.

Le gouvernement King considère que l'automobile est devenue un objet de nécessité pour le commerce comme pour l'usage particulier.

Et il veut en abaisser le prix sur le marché canadien.

Ce dont songent à le louer tous les acheteurs et contribuables, qui ont à se servir de l'automobile.

Dans ce but, il a abaissé les droits sur les machines étrangères: ce qui forcera les manufacturiers à vendre leur produit moins cher au Canada.

MAIS, — et les manufacturiers ne le disent pas dans leurs annonces, — il a également abaissé les droits sur les parties entrant dans la fabrication.

Et les manufacturiers eux-mêmes bénéficient de cette façon du nouveau tarif: leur fabrication coûtera moins cher.

La durée du débat budgétaire

La discussion du budget a été reprise hier: et l'on dit qu'il y a un très grand nombre de députés qui ont l'intention, à tour de rôle, d'en discuter les différents aspects.

Nous ne faisons faute de méconnaître l'importance de la question et la variété des sujets qu'elle offre.

Nous comprenons aussi qu'un certain nombre de nouveaux venus au parlement saisisent cette occasion, plus appropriée qu'une discussion vive et imprévue, pour faire leur début à la Chambre.

Tout cela est conforme à la coutume traditionnelle.

Nous voudrions espérer, cependant, que les députés apportent à l'expression de leurs vues plus de concision; qu'ils évitent de répéter l'un après l'autre les mêmes arguments, et qu'ils s'en tiennent à ce que possible aux points nouveaux qu'ils veulent eux-mêmes soulever.

La session dure déjà depuis quatre mois: il serait oisif d'en consacrer un cinquième à un débat académique sur le budget. D'autant plus que la plupart de ces discours sont déclamés devant des banquettes vides: mais ils sont pieusement recueillis par le sténographe, puis traduits "in extenso" et imprimés dans les deux langues.

L'an dernier, un comité (chargé d'étudier la question) avait proposé de limiter la durée des discours: malheureusement cette proposition est restée sans effet.

Les députés d'eux-mêmes peuvent souscrire à cette règle.

Mais nous préchons dans le désert, sans doute, car nos députés de Québec sont d'habitude concis, et ce sont les députés des autres provinces qui imposent à l'attention de la Chambre de lugubres et interminables discours, bourrés de citations, — le tout distribué ensuite gratuitement à leurs électeurs par le service public.

Les crédits ruraux

La mesure des crédits ruraux est l'une des plus importantes qui sera présentée à la présente session.

Le gouvernement a donné avis de cette mesure dans les termes suivants:

Qu'il y aura un bureau nommé Bureau du prêt agricole canadien, constituant un corps politique et juridique comprenant quatre membres, dont l'un sera le ministre des Finances et les trois autres seront nommés par le gouverneur en son conseil; parmi ces derniers l'un sera désigné par les commissaires du prêt agricole canadien.

Que le Bureau émettra des obligations du prêt agricole pour faire des prêts à long terme aux agriculteurs, et le gouvernement du Canada pourvoir au capital initial du Bureau par une somme d'au plus cinq millions de dollars, et souscrira une somme de cinq pour cent du capital-actions à mesure que le Bureau fera des prêts.

Le gouvernement de chaque province dans laquelle un prêt sera accordé devra souscrire au capital-actions du Bureau à mesure que des prêts seront faits dans la province, une somme égale à

cinq pour cent desdits prêts, et chaque emprunteur devra aussi souscrire cinq pour cent de son emprunt lors de cet emprunt.

Les prêts seront faits sur garantie d'une première hypothèque sur les terres agricoles; l'intérêt dépassera l'intérêt payable sur les obligations de prêt agricole en proportion suffisante à pourvoir aux frais de fonctionnement; les obligations du prêt agricole constitueront des placements juridiques et le ministre des Finances pourra les acheter, du moment que la somme des obligations qu'il détiendra de ce chef ne dépassera jamais quinze millions de dollars; et la somme d'un paiement par le gouvernement du Canada à compte du capital du Bureau, ou comme paiement pour l'achat d'obligations du prêt agricole, sera payée à même le fonds consolidé du revenu par autorité du gouvernement en son conseil.

Le but de ces crédits ruraux est évident. C'est de fournir aux agriculteurs les sommes nécessaires pour entreprendre la mise en valeur de leurs terres.

Les banques ne sont pas toujours disposées à avancer de l'argent pour cela; ou à consentir les longs termes qui sont nécessaires.

La question a été souvent mise à étude. Elle sera reprise dès après le budget; et on croit que, cette fois, une mesure pratique sera adoptée.

"C'est pour punir Ontario", dit un orateur tory

Bien que le budget soit une question strictement d'affaires, pour certains politiciens voulant faire du capital pour leur parti, il peut devenir matière à soulever les préjugés.

Un orateur tory a découvert que si le gouvernement King a baissé les droits sur les automobiles, c'est parce que ces machines sont fabriquées dans Ontario, et non dans Québec.

Il paraît que si nous avions des usines dans notre province, le gouvernement n'y aurait pas touché.

Et voilà comment va s'ajouter, à la campagne d'intimidation et de fermeture apparente, par laquelle on veut frapper l'imagination des ouvriers, — une autre campagne "provinciale".

On va essayer, — si le triste exemple de cet orateur est suivi, — de convaincre Ontario que cette mesure n'a pas un caractère économique; mais que ce sont des représailles contre la province qui a voté contre le gouvernement.

Il n'y avait qu'un bon tory pour imaginer cela: mais il aura des imitateurs.

Et nous nous demandons maintenant: Que pense M. Doucet, le farouche député de Kent, de tout cela?

Malgré le tarif

M. Henry Ford déclare que le tarif ne l'empêchera en rien de fabriquer des autos: et il se prononce incidemment en faveur de l'abolition de tous droits de douane.

Il est dommage qu'il ne se soit pas trouvé parmi la délégation d'Oshawa; il aurait pu rassurer les plus timorés.

Où on sentira la réduction

Cette semaine se font les rapports pour l'impôt sur le revenu.

Tous les salariés, tous les professionnels et négociants, qui vivent de leur travail annuel, sauront gré au gouvernement de la réduction importante que leur accorde le budget.

L'ère de prospérité

Pas un conservateur ne songe, cette année, à nier la réalité du SURPLUS fédéral. Après avoir tout payé, même les avances aux chemins de fer, on a pu encore réduire la dette de 22 millions.

On n'entend plus parler ni de ruine, ni de banqueroute: la campagne conservatrice d'octobre dernier était un mensonge éhonté.

Un tarif bien balancé

La réduction sur les automobiles est faite de façon à avantager tout le monde:

Les acheteurs pourront payer un prix moindre pour le produit fini, et les manufacturiers paieront moins cher pour les objets et parties d'auto qui entrent dans la fabrication.

LE DISCOURS DE L'HONORABLE M. TASCHEREAU. — Le premier ministre de la province a fait entendre au Reform Club un vigoureux plaidoyer pour justifier son gouvernement contre ceux qui l'accusent de laïcisation de l'enseignement et lui reprochent la Loi de l'assistance publique et la loi de l'adoption comme des mesures anticléricales ou libérales dans le sens péjoratif du terme.

Le plaidoyer de M. Taschereau est fortement documenté, éloquent, convaincant. S'il ne doit être accepté comme une justification complète du gouvernement, il apparaît logiquement à l'autorité compétente, à l'autorité ecclésiastique de faire voir sur ce point de vue que nous entendons réfuter le discours de M. Taschereau. La Loi de l'assistance, la loi sur l'enseignement technique et les autres mesures qui ont soulevé les critiques dont le premier ministre se trouve blessé sont sans doute encore critiquées, mais par les adversaires du gouvernement. M. Taschereau s'est appliqué à démontrer que son gouvernement, dans les lois qu'il a décrétées, a eu le souci de ne commettre aucun empiètement sur le domaine qui n'appartient pas à la juridiction de l'Etat, et il a cité des témoignages d'approbation de hauts dignitaires ecclésiastiques.

Mais lorsque M. Taschereau aura montré qu'il a satisfait aux légitimes exigences de l'autorité religieuse, il n'aura pas pour cela imposé silence à ses critiques. Quand la religion inspire la politique et est exploitée par elle, elle conduit en effet à d'inconcevables écarts de langage. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à relire notre histoire politique d'il y a quelques cinquante ans. Quand la défense de la religion est lancée à des zélés qui n'ont pas mission de la défendre, il faut à un gouvernement, pour échapper à l'anathème, qu'il soit saillant l'expression populaire plus catholique que le pape! — (De la "Patrie").

AU FIL DE L'HEURE

L'art de rester jeune

(Pour le "Canada")

Les journaux de mode pullulent d'annonces merveilleuses pour la vulgarisation de crèmes magiques, de traitements nombreux et variés qui doivent conserver la jeunesse. Certaines femmes perdent la moitié de leur temps dans des "académies de beauté", où elles passent par des manipulations et des massages divers, afin de sortir de là, fraîches et pimpantes, avec un teint de lys et de roses et une peau jeune et sans défaut. Il paraît même que quelques-unes vont même jusqu'à se faire écorcher, c'est-à-dire qu'on leur enlève l'épiderme par un procédé médical, afin qu'il se reforme à nouveau, sans ridules. Avec cela, et le porte-monnaie allégé, elles s'imaginent que tout est gagné.

Il va sans dire qu'une hygiène rationnelle, des exercices physiques quotidiens, une vie bien réglée, maintenant la vigueur des muscles et l'élasticité des tissus. Il y a toujours eu, d'ailleurs, à travers le monde des privilégiés des deux sexes qui, sans avoir recours aux artifices, ont su garder leur jeunesse de corps et d'esprit: Le fameux comte de Saint-Germain paraissait n'avoir, jusqu'à sa mort, jamais dépassé la quarantaine, alors qu'il avait sans fausse honte été octogénaire. Ninon de Lenclos, à sa mort, à la postérité une réputation de femme immuablement désirable, séduisante et jolie. Et chose plus extraordinaire encore au XVIIe siècle, le bon savant Guillaume Postel, après avoir été vu ridé et cassé, fut à l'instar de Faust rencontré un beau jour, jeune, le teint vermeil et lisse, agile et vigoureux.

Prodiges et miracles de la nature humaine, ces êtres connaissent la source de Jouvence éternelle qui n'a cure ni des produits pharmaceutiques, des onguents merveilleux, ni des régimes d'une société plus ou moins vêtue. Son charme tient de la magie personnelle que chacun de nous opère sur lui-même et sur autrui. Pour conserver la jeunesse du corps, il faut empêcher l'âme de vieillir. Comment s'y prendre pour cela?

Il faut simplement conserver la fraîcheur initiale des sentiments et des pensées que l'on a coutume d'appeler "illusions" et qui ne sont après tout que l'intuition de vérités plus hautes. Ceux qui étouffent en eux leurs élans, leurs enthousiasmes et leur foi, se font vieux avant l'âge. Les âmes blâsées ne peuvent jamais être heureuses et les désillusionnés ne peuvent avoir bu qu'à des sources bourbeuses. Comment pourraient-ils se désaltérer aux sources fraîches de la jeunesse et communier avec sa foi enfantine? L'enfance, c'est l'âge de la confiance; rester jeune c'est garder, à travers la vie, cette croyance inébranlable en un idéal de beauté et de bonté universelle, en l'harmonie ultime où se fond toute chose après avoir passé par le creuset épuratif de la souffrance.

Notre corps est le miroir de notre âme; si nos pensées sont laides, elles déforment à la longue nos traits. La haine, la colère, l'amertume, les jugements défavorables sur notre prochain, les passions insouvenies, les vices, sont autant de poisons qui minent notre beauté et notre jeunesse. Et suivant que nous peuplons le monde de difformités et de laideurs morales, nous gardons sur nous l'impression de ces fantômes, nos créatures. Malgré tout ce que disent les sceptiques, l'homme n'est jamais foncièrement mauvais, pas plus qu'il n'est foncièrement bon.

Fermons les yeux sur les défauts de notre prochain et ne tenons compte que de ses qualités, nous trouverons souvent bienveillance et bonté. Et, sans être dupe du mal, l'être saint et propre au moral passe à côté du vice, de la lâcheté et de la bassesse sans en être ébloué, sans même les voir, puisqu'il passe droit son chemin.

Les traitements des "instituts de beauté" ne vous procurent donc qu'une jeunesse éphémère. La seule stable est produite par le cœur. Ce dernier a besoin d'une philosophie douce et bienveillante, de la paix intérieure, pour maintenir cette jeunesse. Croire au bien dans l'ordre moral, à dit un sage, c'est posséder le bien, et le bien suprême de l'âme, c'est la paix.

Vous qui cherchez la jeunesse éternelle, voilà la vraie fontaine de Jouvence... — S. C.

VOYAGES D'OUTREFOIS

Les "Clients" de Jérusalem

On montrait une autre foi, dans ces siècles du moyen âge où, si l'on voyageait pas les "pays étrangers", c'était pour gagner celui qui, sur terre, était en même temps l'image et la caution du Paradis: la Palestine, si lointaine alors et presque inaccessible. Les voyageurs, plus nombreux qu'on le pourrait penser, qui avaient les croisades ou dans leurs intervalles, se firent les "clients de Jérusalem" et les "Lieux Saints", ces milliers d'obscurs prédécesseurs de Chateaubriand, de Lamartine, de Maurice Barrès, M. Henry Bordeaux les évoque, avec une pittoresque documentation, dans la "Revue des Deux Mondes". En leur humble aventure, en leurs plus humbles accoutrements, car depuis qu'il le visita lui-même, l'Orient le rappelle souvent, pour le plaisir, vers ces "coïnes" et ses sanctuaires. Il n'ignore aucun des motifs plus ou moins profanes qui les mèlent à l'ardeur religieuse pour

pousser hors de l'Europe déjà monotone des pèlerins qui, peut-être, étaient déjà des romantiques sans le savoir.

On promettait d'aller à Jérusalem si l'on recevait telle grâce, si l'on échappait à tel danger, si l'on guérissait de telle maladie. La curiosité et la fantaisie s'en mêlaient sans nul doute, et aussi l'envie de rester chez soi, et quelques fois d'astucieuse pensée de fuir une femme désagréable, si l'on était marié, un couvent trop austère, si l'on était moine, tant et si bien que l'Eglise dut endiguer le flot des pèlerins. Elle exigea que le pèlerin fût muni du consentement de ses proches et de la permission de son évêque; une enquête était menée sur son existence et ses moeurs, et l'enquête était particulièrement rigoureuse pour les religieux qui pouvaient chercher à un prétexte afin de rentrer dans la vie du monde. Toutes ces formalités étaient épargnées aux criminels. C'est que le pèlerin jouissait de toutes sortes d'avantages. Une fois échappé aux griffes des enquêteurs, il recevait à la messe paroissiale, de la main de l'évêque ou du prêtre, le bourdon, la pèlerine et la bénédiction.

Une charte de voyage lui était remise, sorte de passeport adressé aux monastères, au clergé et aux fidèles, et qui lui ouvrait toutes les portes.

Ce passeport, lettre morale de change tirée sur toute la gent chrétienne, valait au voyageur quelques agréments au long de sa randonnée.

Le pèlerin, sur le parcours, était exempt de tout péage. Il recevait dans les châteaux une hospitalité qui ne pouvait lui être refusée sans félonie. Le seigneur le devait traiter comme son chapelain, et le recevoir à sa table, à moins que, par humilité, il ne réclamât la cuisine. Dans les villes, l'évêque lui-même l'accueillait, et dans les couvents, le prieur ou l'abbé.

Le recueil des "Devoirs des chevaliers" fait une obligation à tous les hommes d'armes de la protéger et l'assimiler pour cette charge de protection aux enfants et aux veuves. S'il tombait malade, les hospices lui étaient ouverts. Et quand il s'embarquait, ayant choisi le chemin de mer, le prix du passage était réduit en sa faveur, si même les statuts de certaines villes, telles que Marseille, ne le dispensaient pas de toute contribution sur les bâtiments de la cité.

C'est sous les murs de Jérusalem que, souvent, son tourment commençait; on les lui fermait s'il ne payait point une pièce d'or plusieurs moururent là, nouveaux Moïses, en face de leur ville promise et pourtant refusée.

LA MARCHÉ COMMUNISTE

M. Louis Marin, dans le bulletin de la Fédération républicaine de France dont il est le président, proclame bien haut que le communisme parisien ne doit encore son succès qu'à la "faiblesse insignifiante de ses alliés".

Répetons que le deuxième tour, comme le premier, montre l'évanouissement des troupes radicales et cartellistes au sein du communisme: de 51,000 voix, le Cartel passe à 11,000 voix au premier tour, à 7,000 au second; ces 7,000 voix données à une liste inattendue inventée par M. Malvy pour empêcher des voix de venir à la liste Reynaud-Kerillis ne contiennent-elles pas les 750 voix qu'il aurait fallu déplacer pour notre succès? Que vont faire les radicaux patriotes et amis de l'ordre? Nous attendons leur décision.

Ce n'est pas le front unique qu'ont fait socialistes et communistes: ce que nous voyons, c'est l'absorption des troupes socialistes par le communisme, la disparition totale de l'autorité des chefs socialistes, incapables d'aligner des candidats, de les défendre et n'ayant pu lever la voix pour encourager à l'abandon, tout comme de vulgaires Herriot: situation plus claire — car il est préférable de savoir assez tôt où mènent exactement une tactique et une doctrine.

M. Louis Marin note les fautes commises, sans pessimisme systématique, sans optimisme oiseux. Quelques efforts mieux compris d'organisation, quelques "traquenards évités", quelques promesses remplies à leur promesse, et deux sièges de la capitale, M. Louis Marin le croit fermement, n'auraient pas été "livrés aux ennemis de la civilisation".

COMME DANS LES MERS POILAIRES

Le phoque se pêche habituellement dans les parages du pôle Nord, et il n'est pas banal que des amphibiens de cette espèce arctique viennent se faire capturer sur les côtes de Normandie.

L'un de ces animaux, cependant, et de forte taille, est venu échouer, récemment, sur les rochers de l'île Pelée, îlot fortifié et rattaché à la rade de Cherbourg. Peut-être l'amphibie a-t-il été dirigé vers le grand centre militaire de la Manche par quelque rebelle à leur promenade de guerre, laquelle il se trouvait en terre ferme sur le littoral polaire, aura glissé dans l'Océan Arctique, puis cette montagne, transformée en grand bateau transatlantique, continuant de diminuer par suite d'une fusion progressive avec des eaux et sous des latitudes de moins en moins fraîches, le paquebot fondant aura laissé glisser son passager dans la mer, que celui-ci aura suivi le long jusqu'à un fort maritime de l'île Pelée.

Un pêcheur de la localité, M. Lucien Bonnel, a aperçu l'animal, le tua à coups de pierres et le chargea sur son navire, pour le ramener au port de Cherbourg.

PACIFISTES ET BELICISTES

De M. Tristan Bernard dans le "Quotidien".

A l'heure actuelle, je l'ai déjà dit ici, ne faisant que répéter ce qu'avait proféré des voix plus autorisées, il n'y a pas en présence une France et une Allemagne. Il y a, d'une part, des pacifistes franco-allemands, et, d'autre part, des belicistes ligues, de France et d'Allemagne. Des deux côtés du Rhin, il y a des amateurs d'auto trouble, occupés sans cesse à altérer les sources que nous essayons de clarifier.

Et à ceux qui prétendent vous diriger, demandez simplement s'ils sont, oui ou non, pour les cataclysmes artificiels. Ils vous répondront "non", bien entendu. Alors, s'ils aiment la paix, quels moyens comptent-ils employer pour vous l'assurer?

Il faut qu'ils s'expliquent, qu'ils promettent et qu'ils disent des mots qui soient des commencement d'exécution. Je ne suis pas pour les mandats impératifs. Je n'ai pas suffisamment étudié la question pour me prononcer là-dessus.

Mais, en ce qui concerne la guerre

Nous étions prêts...

Nous n'avons pas à changer nos méthodes en vue de la nouvelle loi de pasteurisation venant en vigueur le premier de mai. Nous sommes parfaitement en règle au sujet de la pureté de notre lait. Le lait Borden est pasteurisé depuis le moment où la pasteurisation a été reconnue comme une question des plus importantes pour la santé. Le lait Borden est toujours d'une telle pureté inattaquable que ni la science, ni les lois et ni même nos propres efforts ne peuvent en désirer de meilleur.

BORDEN'S
Farm Products Co., Ltd.
YORK 5853



AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL par Hyde et Miller, No. 478 Guy, pour permission d'ériger un garage public, sur le lot du cadastre No. P. 1311, subdivision No. 15, du quartier Saint-Hubert, en arrière des Nos. 80-82-84 Victoria.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les dix jours à J.-ETIENNE GAUTHIER, Assistant-greffier de la Cité, Montréal, 24 avril, 1926. 29-1



AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL par M. Antonacci, 1155 Saint-Hubert, pour permission d'ériger une cour à bois et charbon, sur le lot du cadastre No. 247, subdivision No. 10, du quartier Villeray, voisin du No. 4427 Berri.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les dix jours à J.-ETIENNE GAUTHIER, Assistant-greffier de la Cité, Montréal, 24 avril, 1926. 29-1



AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL par M. Antonacci, 1155 Saint-Hubert, pour permission d'ériger une cour à bois et charbon, sur le lot du cadastre No. 247, subdivision No. 10, du quartier Villeray, voisin du No. 4427 Berri.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les dix jours à J.-ETIENNE GAUTHIER, Assistant-greffier de la Cité, Montréal, 24 avril, 1926. 29-1



AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL par M. Antonacci, 1155 Saint-Hubert, pour permission d'ériger une cour à bois et charbon, sur le lot du cadastre No. 247, subdivision No. 10, du quartier Villeray, voisin du No. 4427 Berri.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les dix jours à J.-ETIENNE GAUTHIER, Assistant-greffier de la Cité, Montréal, 24 avril, 1926. 29-1



AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL par M. Antonacci, 1155 Saint-Hubert, pour permission d'ériger une cour à bois et charbon, sur le lot du cadastre No. 247, subdivision No. 10, du quartier Villeray, voisin du No. 4427 Berri.

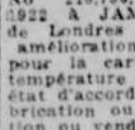
Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les dix jours à J.-ETIENNE GAUTHIER, Assistant-greffier de la Cité, Montréal, 24 avril, 1926. 29-1



AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL par M. Antonacci, 1155 Saint-Hubert, pour permission d'ériger une cour à bois et charbon, sur le lot du cadastre No. 247, subdivision No. 10, du quartier Villeray, voisin du No. 4427 Berri.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les dix jours à J.-ETIENNE GAUTHIER, Assistant-greffier de la Cité, Montréal, 24 avril, 1926. 29-1



AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL par M. Antonacci, 1155 Saint-Hubert, pour permission d'ériger une cour à bois et charbon, sur le lot du cadastre No. 247, subdivision No. 10, du quartier Villeray, voisin du No. 4427 Berri.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les dix jours à J.-ETIENNE GAUTHIER, Assistant-greffier de la Cité, Montréal, 24 avril, 1926. 29-1

CARTES PROFESSIONNELLES

DEAULIEU, GOUIN
MARIN & MERCIER
Avocats, Montréal, 11, rue d'Armes, Tél. 332.
L.-E. Beaulieu, L.L.B., J.C.R.
G. Marin, C.R., L.-M. Gouin, L.L.B.
P. Mercier, C.R., L.L.B.
Paul Gouin, L.L.B., Ed. Teulier, L.L.B.
Honorables Rodolphe Lemieux
Avocat-Conseil

ELLIOTT & DAVID
Henry J. Elliott, C.R.
Hon. L.-A. David, C.R.
Secrétaire de la province de Québec
Maurice Dugas, C.R., J. P. Callaghan
L.-P. Grégoire, C.R., Conseil.
Commissaires pour toutes les provinces, Terre-Neuve et les Etats-Unis
EDUCATEUR CANADA LIT.
Montréal, Canada.

WILFRID DAMPHOUSSE
Syndic de Faillite
J. E. Beaudin, Chas. Arnold
J. A. Rousseau
426 Power Building
Plateau: 1211 — 1212
81-m-j-a-j.n.o.

"AVIS PUBLIC"
CONFORMEMENT aux dispositions du paragraphe 421 des ordonnances et règlements royaux pour la milice canadienne, avis est donné par la présente que, en vertu de la loi de l'armée, la solde d'un soldat de la milice active permanente ne peut être retenue pour une dette personnelle. Ceux qui permettent à des soldats de la milice active permanente de contracter des dettes le font à leur propre risque.

H.-A. PANET,
Major général
Adjudant général
Ministère de la Défense Nationale,
Ottawa, avril 8, 1926. 17-4

UNE SESSION de la Cour du Banc du Roi
ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au palais de justice, le jour de mai prochain, à dix heures du matin.

En conséquence, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et, à toutes les autres personnes qu'ils y soient présentes.

Je donne avis aussi à tous les juges de paix, coroners et agents de la paix, pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les records.

Le shérif,
CHAS. LAPIERRE
Montréal, 17 avril, 1926. 17-14

GARAGES A VENDRE
Garages métalliques, Metal Shingling Co., Limited, 1011, Desjardins et Sainte-Catherine. Téléphone Clair 1880. 12-30-P-Ann.

"Le CANADA" est publié et imprimé par la "Compagnie de Publication du Canada", 73 rue Saint-Jacques. J.-B. Lapointe, gérant-général.

AGENTS DEMANDES
1,500 paratonnerres en cuivre à vendre à sacrifice. Fax vendre immédiatement. Cause de maladie. Un véritable échantillon sera envoyé sur réception de \$2.00. Profitez de l'occasion, ils se sont vite écoulés. Ecrire à Madame Blanche Gendron, 35 Saint-Louis, Appartement 6 Québec. 19-10-P-Ann.

L'AFFAIRE MAILLET
DEVRA S'INSCRIRE
DEVANT 5 JUGES

La division de trois juges de la Cour d'Appel se déclare incompétente à l'entendre

SOUVENIR D'ELECTION

Un important jugement pour les embouteilleurs et l'usage des marques de com.

La Cour d'Appel, division de trois juges, composée des honorables juges Guérin, Bernier et Allard, s'est déclarée incompétente hier matin à entendre l'appel interjeté par Roger Maillet contre une décision du juge Perrault, de la Cour des Sessions, le condamnant à \$100 d'amende ou à défaut à un terme d'emprisonnement. Maillet avait été trouvé coupable d'avoir pointé un revolver sur des agents de la loi et de les avoir forcés de se rendre jusqu'aux confins de la ville au cours de l'élection partielle de Ste-Anne.

La Cour d'Appel a rejeté aussi l'appel interjeté par un nommé Guillard contre une sentence du juge Lacroix, le condamnant à deux ans de prison pour vol dans les wagons du Pacifique. Guillard avait été surpris en flagrant délit par un gardien de nuit alors qu'il sortait d'un wagon. Il fut arrêté plus tard sur le port par un chauffeur de taxi.

LES EMBOUTEILLEURS

La Cour d'Appel, division de cinq juges, a rendu un jugement des plus intéressants pour les embouteilleurs. Un nommé Brodeur ainsi qu'un certain nombre d'embouteilleurs, avaient acquis un grand nombre de bouteilles portant gravées dans le verre le nom de la Canadian Bottlers Co. Cette compagnie avait donné le 28 octobre 1920, un écrit à Brodeur à l'effet qu'il serait propriétaire de toutes les bouteilles qu'il aurait achetées. En 1922, elle lui faisait signer un nouveau contrat stipulant que les bouteilles appartiendraient à la compagnie et annulant la convention antérieure.

Le 25 juillet 1923, la compagnie se prétendant propriétaire non seulement des bouteilles louées en vertu du contrat de 1922, mais même de celles achetées en vertu du contrat du 28 octobre 1920, prenait une action de \$5,000 contre Brodeur pour violation de marque de commerce et demandait l'émission d'une injonction pour l'empêcher de se servir des bouteilles et même de les garder en sa possession et de les ramasser.

La Cour Supérieure avait accordé une injonction interlocutoire et avait maintenu l'action principale réduisant les dommages à \$35.00. La Cour d'Appel, à la majorité de ses membres, sans décider du droit de propriété, a estimé que Brodeur avait le droit de garder ses bouteilles vu que la compagnie avait refusé de les reprendre et de les payer, qu'il n'y avait pas eu de violation de contrat. Les deux jugements ont été en conséquence confirmés, les deux appels maintenus, l'injonction interlocutoire cassée et l'action principale renvoyée avec dépens.

INSTALLATION OFFICIELLE DE L'HON. JUGE WEIR

Il préside, hier, pour la première fois le tribunal de la Cour d'Amirauté du dist.

COMPLIMENTS D'USAGE

La Magistrature et le Barreau lui adressent leurs meilleurs vœux.—Eloges de son prédécesseur

L'honorable juge R. Stanley Weir qui a été récemment nommé juge de la Cour d'Amirauté pour le district de Québec, a été installé officiellement dans ses fonctions hier après-midi, à l'ouverture du terme de la Cour d'Amirauté. La magistrature et le barreau ont profité de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau magistrat et lui offrir leurs meilleurs vœux.

L'honorable juge R. S. Weir, entendit plusieurs motions qui se trouvaient sur le rôle, après que sa commission eut été lue par le registraire de la Cour, Me Walker et que les compliments d'usage lui eussent été adressés par l'honorable juge A. K. Maclean de la Cour d'Amirauté d'Ottawa, par les honorables juges Hall et Guérin de la Cour d'Appel, par l'honorable L.-A. David, secrétaire provincial, par Me N.-K. Lafamme, c.r., bâtonnier de la province, et plusieurs autres.

Après la lecture de la commission de l'honorable J. Weir, Me A. R. Plimssoll, du Barreau de Montréal, exprima la joie qu'avait causée dans tous les milieux judiciaires, la nomination de l'honorable juge Weir à la Cour d'Amirauté à cause de ses grandes qualités et de son sens remarquable de la justice.

Dans son allocution, l'honorable juge Maclean, de la Cour d'Amirauté d'Ottawa, dit qu'il était sûr que l'honorable juge Weir suivrait la grande tradition laissée par feu l'honorable juge Maclean, qui avait rempli la charge de juge de la Cour d'Amirauté d'une façon admirable. Il rappela aussi les grandes connaissances de l'honorable juge Maclean.

L'honorable juge Weir parla d'abord en français. Il rappela que la première Cour d'Amirauté avait été établie au Canada en 1707 en vertu d'une ordonnance passée en 1681. La Cour d'Amirauté possédait par suite, une grande tradition qu'il s'efforçait de maintenir.

Un grand poète anglais, continuait-il, a dit que l'est et l'ouest ne se rencontrent jamais, mais il n'en est pas ainsi des navires. L'honorable juge raconte aussi comment enfant il aimait à voir les navires à voiles évoluer sur le Saint-Laurent. Il rendit aussi un bel hommage à son regretted prédécesseur, disparu en pleine maturité, au moment où il rendait les plus grands services grâce à sa science consommée et à son extraordinaire faculté de travail.

Me N.-K. Lafamme, c.r., bâtonnier de la province de Québec, souhaita aussi la bienvenue à l'honorable juge Weir. L'honorable secrétaire provincial, Me L.-A. David, c.r., ainsi que l'honorable juge Guérin de la Cour d'Appel dirent aussi quelques mots.

L'honorable juge Weir entendit ensuite des motions pour faire fixer la date du procès dans trois causes.

LES LOTERIES DE LA ART UNION MISES EN CAUSE

L'hon. juge Bruneau permet l'émission d'un bref de prohibition contre la Cour des Sessions

L'hon. juge Bruneau, siégeant en Cour de Pratique, hier, a permis l'émission d'un bref de prohibition contre la Cour des Sessions et le juge Gustave Perrault, mis en cause. La requérante est Mlle Annette Cyr. Elle alléguait qu'elle a été arrêtée pour avoir vendu des billets de loterie pour la Art Union of Great Britain. Elle dit que le tribunal ne peut être saisi de la cause, parce qu'il y a déjà chose jugée. Me Bruns, procureur de la Couronne, prétend de son côté, que la Art Union of Great Britain n'existe plus et que l'association que l'on a formée sous ce nom n'est pas couverte par les exemptions du Code criminel.

Le juge a permis l'émission du bref demandé, frais réservés.

COURS SUPERIEURE CHAMBRE DE PRATIQUE

Président : Hon. juge Bruneau. Jugements rendus dans les causes suivantes :

Dame Alma Pilote vs Jos. Gauthier. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de biens ; accordée, dépens à suivre.

H. J. Gagné vs M. D. Baldwin et Banque de Toronto, T. S. Motion du défendeur pour le renvoi de l'action ; accordée sauf recours, avec dépens.

Hebrew Loan Syndicate vs A. After. Requête civile ; reçue.

Charles Sherman vs Arthur Swift et al. et Montreal City & District Savings Bank, T. S. Motion du défendeur pour ordre de rapporter bref instantané ; accordée, 2 jours de délai.

J. Archambault vs G. Perreault. Motion du défendeur pour cautionnement pour frais ; accordée, \$100 de cautionnement, 15 jours de délai, dépens à suivre.

Joseph Franchi vs Girouard Tassé, Limitée. Motion du demandeur pour jury anglais ; accordée. Dans la même cause : Motion du demandeur pour définir les faits pour le jury ; accordée, les faits du demandeur acceptés, dépens à suivre.

Jos. Themens vs Dame S. Leishub. Motion de la défenderesse pour changer de gardien ; accordée, dépens à suivre.

Trust Company of North America vs H. B. Mussen. Motion de la demanderesse pour étendre délai pour fournir cautionnement ; accordée, dépens à suivre.

J. E. Fortier vs A. Tremblay Motion du demandeur pour règle Nisi ; accordée quant aux frais.

Edmond Gauthier vs J. E. Forget. Motion du demandeur pour règle Nisi ; accordée, rapportable le 3 mai prochain.

Samuel Adler vs The Rabbin as the Congregation Beth David et al. Requête pour corriger les registres de l'état civil ; accordée.

Gustave Coutu vs Daves Breweries, requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents ; accordée, dépens à suivre.

La cité de Montréal, requérante et lignes de la rue Jarry. Requête pour homologation de lignes ; accordée.

La cité de Montréal, requérante et l'ouverture des rues Berthel et Chapleau. Requête pour homologation du rapport de Manelli vs Dile Mariette Lamare et Antonio Courtemanche mis en cause. Requête du demandeur pour possession d'effets ; accordée, \$350. de cautionnement, 48 heures de délai, dépens à suivre.

J. J. Blake vs J. W. Weeks ; motion du défendeur pour péremption ; accordée, avec dépens.

Dame Julie Jeanne Maria Klepper, requérante vs Gustave Bleikertz. Requête pour ester en justice en annulation de mariage ; accordée, dépens à suivre.

Dame Marie Georgianna Stuart Leslie, requérante. Requête pour autorisation à signer acte de vente ; accordée.

Mount-Royal Motor Sales and Service Company, en liquidation et Georges Ducas liquidateur provisoire ; motion pour suspendre procédures ; accordée.

Dame Lucinda Champagne vs Dame Veuve Siméon Martineau. Requête de la demanderesse pour ester en justice in forma pauperis ; accordée, dépens à suivre.

Annette Cyr vs Cour des Sessions et G. Perrault ex-qual mis-en-cause. Requête pour bref de prohibition ; accordée, dépens réservés.

Sovereign Securities Co. vs P. J. Brady. Requête de la demanderesse pour injonction interlocutoire ; accordée, cautionnement de \$500.00 ; dépens réservés.

Adelard Cousineau vs Joseph Tassé. Jugement pour \$123.50. La Compagnie Equitable d'Ass. Mutuelle contre le feu vs Thomas LePage. Jugement pour \$306.25.

Solomon Ruckenstein vs Surkes Bros. Jugement pour \$147.81. Dame J. A. Jarry vs Belle Florençe Vandembule. Jugement pour \$700.00.

Dame S. Hyans vs Mrs. F. S. Bradley. Jugement pour \$110.00. Henri Robert vs General Accident Ass. Co. of Canada. Motion du demandeur pour détails ; accordée ; 8 jours de délai, dépens à suivre.

J. O. Lachapelle vs A. Lachance. Requête civile ; refusée avec dépens. R. C. Bulman vs Hugh M. Ashness W. S. Motion du défendeur pour le rejet du certificat de défaut ; accordée, avec dépens. Dans la même cause, motion du demandeur pour déclarer les interrogatoires par confession ; renvoyée, avec dépens.

FUNERAILLES DE Mme NAP. VARY

Beloil, 26. — Récemment, en l'église de cette paroisse, ont eu lieu les funérailles de Madame Napoléon Vary, (née Anna Guertin) décédée en cet endroit à l'âge de 68 ans et un jour.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé J. Chaffers, curé de la paroisse. Le service fut chanté par un neveu de la défunte, le Reverend Père Flavien, c.f.m., assisté de MM. les abbés Chaffers et Vigneau, comme diacre et sous-diacre ; aux autels latéraux, les messes ont été dites par MM. les abbés A. Lafamme et L. Senécal.

Les porteurs étaient MM. Ludovic Guertin, Lucien Guertin, frères de la défunte, et MM. Ludwig Vary, Apollinaire Noël, Pierre Chagnon, et Hermas Archambault, ses beaux-frères.

MM. Joseph Lefebvre, Charles Lefebvre, Dr Hamel, Dr Descoteaux, J. Audet, Alp. Legault, sous l'habile direction de M. Germain Lefebvre, ont exécuté la messe de Pèrosi, et M. Arthur Lefebvre touchait l'orgue.

Conduisaient le deuil : M. Napoléon Vary, son époux, et M. Joseph Arthur Vary, son fils. M. Flavien Vary, son beau-frère, Dr Alphonse Guertin, de Montréal, Dr J.-B. Archambault, de Beloil, M. Emile Archambault, M. Wilfrid Archambault, M. Jean-Baptiste Guertin, de St-Antoine, M. S. Lafrance, de Montréal, M. Aimé Desrosiers, M. Léopold Desrosiers, M. Rodolphe Guertin, de St-Denis, M. Lionel Vary, M. Pascal Vary, M. Victor Blanchard, M. Marc Edouard Ducharme, de Beloil, M. Arthur Vary, M. Théodore Vary, M. Gilbert Vary, M. Amédée Vary, M. Flavien Vary, Jr., M. Gilles Senécal, M. Ulric Vary, D. Dollard Archambault, M. Léandre Ducharme, de St-Marc, tous ses neveux.

Dans le cortège on remarquait : Messieurs C.-A. Guertin, C.R., Hector Racine, C.-M. Mendell, Gerald Wynne, de Montréal, A.-M. Cormier, notaire de Beloil, Omer Guertin, maire de St-Ours, Ovide Guertin, François Michon, F.-X. Berduas, notaire, de St-Hyacinthe, Stanislas Archambault, Olivier Gaudette, A. Archambault, de St-Antoine, Marc Gauthier, Emile Malo, Avila Malo, Ovide Loisel, maire de St-Marc, Léonard Voghel, Etienne Voghel, Tousaint Archambault, M. Gagnon, François Préfontaine, de St-Marc, Alphonse Jeannotte, J.-P.-M. Bedard, notaire, Jos. Guertin, Calixte Préfontaine, Victor Brillion, Azarie Choquette, Moïse Guertin, maire de la ville, Elphège Deslauriers, maire de la paroisse, Narcisse Jeannotte, Euclide Hubert, Albert Jeannotte, Omer Tessier, Ephrem Préfontaine, F.-X. Favreault, Alfred Fafard, J.-B. Poirier, gérant de la Banque Canadienne Nationale, Alexis Perrault, J.-Edmond Perrault, Jos. Dauphinais, J.-M. Fontaine, H. Payne, Norbert Bernier, Amédée Jeannotte, Emery Manny, Dr E. Brunelle, Edmond Trudeau, Tancrède Handfield, Paul Monet, Frédéric Champagne, Xistene Bernard, Frédéric Bernard, Philibert Lapensée, Georges Lafleur, Oscar Bernard, Ernest Provost, Elie Bouvier, J.-B. Lussier, Jean Choquette, Euclide Beauchemin, Georges Bernard, Louis Lafontaine, H.-J. Lapalme, Ls. Bourgeois, Emile L'Heureux, Jos. Chabouss, J. Laporte, Raymond Bourgeois, Claude Gadbois, Alexandre Hébert, M.P. Arthur Manny, Armand Burelle, et autres.

Offrandes de fleurs. — M. C.-M. Mendell, M. et Mme Hector Racine, Simone, Jeannine, Paul et Marc Guertin, Louis Lafontaine.

Offrandes de messes. — M. et Mme Lucien Guertin, Mme C.-M. Mendell, Dr et Mme J.-B. Archambault, M. A.-M. Cormier, notaire, M. et Mme Alfred Vary, M. et Mme A. L. Bernard, Dr et Mme Alphonse Guertin, M. et Mme C.-A. Guertin, M. et Mme Hermas Archambault, E.-M. B.-L. et G.-F. Wynne, M. et Mme Hector Racine, M. R. Genest, P.-E. Paquette, K. Duggan.

Bouquets spirituels. — Mlle Lucienne Guertin, Mlle Rosa Archambault, Famille Wilfrid Vary, M. Omer Guertin, M. et Mme Sergius Cormier, Simone Jeannine et Paul Guertin, la famille Jos. Richer.

Sympathies. — Soeur Sainte Marguerite de Louvain, M. et Mme S. Lachapelle, M. et Mme Jos. Vary, M. et Mlle Dauphinais, Mme H. Chicoine et Famille, M. et Mme Moïse Guertin, M. et Mme O. Vézina, Mlle Comtois, Mme Arthur Chabot, Mme François Michon, Famille, M. et Mme N. Hébert, M. Aimé Blanchard, M. et Mme Emile Blanchard, Mlle A. Brunelle, Mme A.-O. Lamothe, M. et Mme Victor Brillion, Mme Edouard Archambault, Mlle Agathe Vary, M. et Mme J.-P.-M. Bedard, M. et Mme Euclide Hubert, Mlle Falardeau, M. et Mme O. Tessier, M. et Mme Edouard Mondor, M. et Mme Robert Daigle, Mlle Filion, M. Louis-J. Filion, Mme Alphonse Falardeau, Mlle Kathleen Duggan, la famille J.-B. Lacroix, M. et Mme Desy.

Télégramme de sympathie. — M. et Mme Arthur Pagé.

UNIVERSITE DE MONTREAL FACULTE DES LETTRES

M. Dombrowski, professeur de littérature française, donnera sa dernière conférence publique mercredi prochain 28 avril, à 8 heures 15. Il parlera de Jean Moréas et de Charles Guérin.

DES VISITEURS DE LA NOUVELLE ANGLETERRE

Ils ont été les hôtes du Pacifique Canadien à l'occasion de l'inauguration de ce convoi

Les représentants de neuf des principaux journaux de Boston, qui sont arrivés à Montréal hier matin à bord du "Redwing", le nouveau train Boston-Montréal, qui vient d'inaugurer le Pacifique Canadien, se sont retirés à l'hôtel Place Viger.

Durant la journée, M. Joe Page, du département trafic-voyageurs, qui les accompagnait à partir de Boston, leur fit visiter les endroits les plus intéressants de la métropole au cours d'une randonnée de trois heures, jusqu'aux rapides Lachine.

Les visiteurs eurent l'occasion d'admirer nos nombreux couvents, collèges et autres institutions religieuses. Le quartier des affaires fut sillonné de toutes parts et un arrêt de dix minutes leur permit de visiter l'église Notre-Dame. Le Château Ramcay fut d'un intérêt particulier à cause du grand nombre de souvenirs historiques sur les États-Unis. La visite du port de Montréal intéressa grandement nos hôtes à cette période de l'année où la glace recouvre encore partiellement le fleuve.

De retour à l'hôtel Viger, un copieux dîner les attendait avant de se diriger au théâtre His Majesty's, pour la soirée.

Voici les noms des journalistes de Boston actuellement les hôtes du Pacifique Canadien à Montréal : H. H. Gould, Traveler ; P. S. Desnoelles, Boston Traveler ; P. S. Deland, chef du service des nouvelles, Christian Science Monitor ; Edwin F. Melvin, Transcript ; H. L. Fraser, Globe ; J. K. Gowan, gérant de rédaction Sunday Advertiser ; M. G. Sullivan, Daily Advertiser ; R. J. Gillis, chef des nouvelles, American ; George E. Richards, Post ; Charles M. Drury, assistant-chef des nouvelles et James A. Jones, du Herald.

Le train rapide "L'Alouette" les ramènera aujourd'hui même à Boston. MM. H. A. Lee, agent des passagers de Boston et Joe Page de Montréal, les accompagneront jusqu'à Boston.

FUNERAILLES DE SIR A BERTRAM

Les funérailles de Sir Alexandre Bertram, K.B., ont eu lieu hier après-midi à sa résidence, 315 avenue Kensington, Westmount. Après un service funéraire privé, le corps de Sir Alex. Bertram, porté par six généraux, quitta la demeure mortuaire pour être conduit à la gare Windsor et de là à Dundas, Ont., sa ville natale.

Les généraux qui porteront la dépouille de Sir Alex. Bertram furent le général Sir Arthur Currie, le major-général Sir Frederick Loomis, le brigadier-général C. J. Armstrong, le brigadier-général C. L. Hervey, le brigadier-général E. C. McCuaig et le brigadier-général E. de B. Panet.

Le Rev. Dr Clarke, de la St-Andrew's United Church à laquelle appartenait Sir Alexandre Bertram, officia à un service funéraire qui fut célébré à quatre heures. Seule, la famille assista à ce service.

Vers cinq heures un flot ininterrompu d'automobiles pénétra dans l'avenue Kensington. Des gens de toutes les professions et de toutes les classes venaient rendre un dernier hommage au défunt.

Lady Bertram et sa famille ont reçu depuis samedi matin des monceaux de télégrammes, de messages de sympathie, de tributs floraux.

Le deuil était conduit par les trois fils de Sir Alexandre, M. John H. Bertram, de Grimsby, Ont., Harry A. et Thomas A., de Montréal, par sa fille et son gendre, M. et Mme F. J. Sharp de cette ville. Les trois fils du défunt doivent accompagner sa dépouille mortelle à Dundas, Ont.

On remarquait hier dans l'assistance, M. Bertram Stirling, de Montréal, un cousin, M. J. Lefebvre, ingénieur en charge de la Commission des eaux courantes de la province ; M. Fraser Leith, de la Shawinigan Water & Power Co. ; Sir Arthur Currie, le sénateur Louis C. Webster, le sénateur Smeaton White, F. H. Denison, R. H. McKay, Duncan Wishart, Dr A. Faulkner, J. H. Garth, Isaac Lande, T. A. Sommerville, Herbert Johnson, G. Whiteley, J. A. Bell, Ottawa ; W. Butler, M. Smallpiece, W. Duncan, G. C. Goddell, le général C. F. Winter, Ottawa ; A. Birdwhistell, John Basset, le colonel F. A. Gascogne, T. C. Franklin, Rev. J. M. McDonald, W. B. Alworth, F. E. Regall, le général E. de B. Panet, D. Kerr, W. A. Oakley, W. O. Wheeler, W. J. Rachford, le capitaine H. B. Sims, F. McKenna, R. Brodie, H. W. Johnston, C. S. Virtue, R. L. Scott, H. J. Hutchinson, le brigadier-général C. J. Armstrong, A. W. Osgood, J. A. Johnston, F. W. Cowie, R. Preston, W. A. Hayman, H. S. Piper, W. M. Abbott, A. E. Middleton, P. E. H. Hodgson, W. A. Wood, W. M. Hall, W. H. Paul, S. F. Rutherford, F. L. McGowan, J. H. Hornell, J. P. Sherwood, J. Kent, W. H. Halderman, W. J. Sheppard, W. McMaster, T. J. Stevenson, P. B. Motley, C. Fairbairn, J. B. Stuart, E. Darling, F. B. Mathys, G. Hall, le professeur McKerrrow, R. C. Holden, le colonel C. M. Monsarrat, J. W. Knox, H. Massue, F. C. Lydon, F. M. Siade, R. J. Durley, H. Merrill, J. Young, R. A. F. Riddell, Rev. Père Fraser, Rev. M. Campbell, H. M. Jaquays, W. H. Grant, H. K. Wicksteed, P. N. Watt, F. N. Nanckivell, H. A. S. Asbury, Fraser Keith, A. Nieghorn, A. S. Finlay, T. S. Simpson, le colonel J. A. Hutcheson, W. Rutherford, W. Hamilton, T. Y. Foster, R. H. McMaster, W. S. Falls, R. Gomersy, le général Alex. McCuaig, T. S. Smith, W. A. Chesbrough, C. E. Drummond, Ross Whitehead, le major F. A. Peacock, le major A. Hood, A. D. Braithwaite, W. A. Kennedy, J. Anderson, F. G. Donaldson, W. H. Wood, le général C. A. Smart, J. C. Copping, J. A. Nicholson, E. H. Brown, P. C. Wingate, R. B. Common, T. McMaster, J. St-George Dillon, V. L. Cromie, L. H. Boswell, J. Horne, T. O. Lyall, C. Davidson, J. Cleghorn, A. H. Hutcheson, J. E. Rankin, W. F. Angus, F. L. McGachen, Thon. C. C. Ballantyne, A. F. Bell, E. M. Thompson, A. W. Kerr, Dr D. W. McKeechie, Sir Charles Gordon, etc.

L'URGENCE DE CONSTRUIRE DES ECOLES

S. G. Mgr Gauthier le rappelle, au cours d'une cérémonie de bénédiction de cloches

A STE-BRIGIDE

Dimanche, à eu lieu à l'église Sainte-Brigide la cérémonie de la bénédiction des cloches. Les cloches au nombre de cinq, portent les noms suivants : La Brigide, Sacré-Cœur de Jésus, Marie Immaculée, Joseph et Anne. Le carillon qui a été fabriqué par la maison Potté en France, sera installé à la fin de mai. Il sera mis en mouvement par le système automatique Brillet.

La bénédiction des cloches fut faite, par Sa Grandeur Monseigneur Gauthier, assisté de M. l'abbé Placide Desrosiers, curé de Ste-Brigide et le R.P. de Grandpré, assistant provincial des Clercs de St-Viateur. Le maître des cérémonies était M. l'abbé George Morais.

Dans le sanctuaire, on remarquait le R.P. Ferdinand, capucin de la Pointe-aux-Trembles ; M. l'abbé Lepouton, P. S. S., directeur du séminaire de Philosophie ; les abbés Stanley Lafontaine, vicaire à Ste-Marie ; J. J. Le Pailleur, curé de Longueuil ; Adolphe Desrosiers, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, et les vicaires de la paroisse ; MM. les abbés Auguste Paré, Ernest Drouin, P.-Aimé Lafontaine et M. Jodoin.

On remarquait aussi dans l'assistance le Dr A. Daigle, président de la Commission des Ecoles Catholiques du District Centre ; l'évêque Honoré Emond et M. Camille Houde, M. P. P.

Avant la cérémonie proprement dite, S. G. Mgr Gauthier adressa quelques mots à l'assistance. Il se déclara heureux de prendre part à cette cérémonie après une dure semaine de labeurs. En effet, au cours de la semaine, S. G. Mgr Gauthier a administré la Confirmation dans plusieurs paroisses. Montréal, dit-il, compte 120 paroisses ; d'autres seront fondées bientôt. Il est une chose essentielle, dit-il, que l'on ne doit pas éviter de

subir, c'est celle de l'augmentation de la taxe scolaire. La Commission scolaire doit s'efforcer de bâtir de nouvelles écoles. Le besoin d'écoles se fait de plus en plus pressant un peu partout. Dans certaines paroisses, les écoles sont situées dans des caves. La Commission scolaire doit sans retard améliorer ces conditions. Sa Grandeur parla aussi de l'éducation, disant que, de nos jours, elle manquait de fermeté et d'austérité. Les enfants ont besoin de savoir que la vie est difficile à gagner et qu'il faut travailler pour son pays. Il parla du respect des enfants pour leurs parents et termina en adressant des remerciements aux paroissiens de Ste-Brigide.

Le sermon de circonstance a été prononcé par le R.P. J.-A. Roch, supérieur du Séminaire des missions étrangères. Il a pris comme texte parole des Livres Saints : "Vox Populi", c'est la voix du Seigneur.

Montréal ont toujours été accueillies sur les trains du Pacifique Canadien, durant la dernière saison, déclarant que le confort dont ils ont bénéficié durant leurs voyages a contribué largement à faire triompher les Maroons.

60 NOUVEAUX PONTS AU COURS DE L'ETE

C'est le programme que s'est tracé le gouvernement provincial pour cette année

(Spécial au "Canada") Québec, 26. — Dans le cours de cette année, le gouvernement provincial se propose de construire 60 nouveaux ponts, sous la direction de M. Ivan Vallée, ingénieur-en-chef du département des Travaux Publics.

On se souvient que l'an dernier, le programme comprenait la construction de 40 ponts, mais cette année les besoins sont plus grands. En général, les ponts ne sont pas considérables mais, toutefois, celui de St-Pierre-des-Becquets coûtera environ \$60,000.

Le pont commencé l'an dernier au-dessus des chutes de Montmorency sera inauguré en juin prochain par l'honorable M. Taschereau, accompagné de l'honorable M. Galipeault, ministre des Travaux Publics et d'un grand nombre de députés fédéraux et provinciaux.

REMISE DE LA COUPE STANLEY AUX MAROONS

Au nom de la Dominion Express Company, M. Angus Hays, agent de la gare Windsor a remis, à M. T. Arnold, vice-président du club de Hockey Montréal, la coupe Stanley, emblème du championnat mondial de hockey, remporté par les Maroons contre les Victoria, il y a quelques semaines.

En recevant et acceptant cet emblème, M. Arnold a souligné la courtoisie avec laquelle les joueurs du

LAPORTE MARTIN, LIMITEE LA BOITE CONSERVE L'AROME Café "VICTORIA"



La raison de sa Popularité

ON goûte une bière une fois, deux fois peut-être, mais la troisième fois ce n'est que la saveur caractéristique de cette bière, qui nous fait y revenir.

Prenons par exemple, la DOW OLD STOCK ALE.

Ce fut la bière favorite de plusieurs générations de connaisseurs. Le secret de sa popularité tient à ce que cette bière possède tout ce qui peut en faire une bonne bière : corps, force et sa saveur si appréciée.

C'est la saveur de la DOW OLD STOCK ALE qui lui a acquis et lui conserve aujourd'hui la faveur du public.

La superbe brasserie qui vient d'être terminée est un hommage rendu à la popularité des BIÈRES DOW. Elle a été construite pour répondre à la demande sans cesse grandissante pour une bière parfaite sous tous les rapports.

DOW Old Stock Ale Mûrie à Point Prime par la Force et par la Qualité

ACTIVITE SUR LE MARCHE DES OEUFs

Le marché local des oeufs continue à se raffermir de jour en jour par suite de la forte demande locale.

25 ½ c pour les seconds.

M. McCamus avait accepté la position de secrétaire général de l'U.

latitude aux membres de l'association qui est aujourd'hui sur un pied éducatif et professionnel enviable. Un splendide esprit de coopération et de corps existe dans nombre de centres et la ligne de conduite adoptée par l'association a reçu de nombreuses adhésions de tous les côtés.

M. McCamus a fait un travail intelligent et consciencieux et c'est avec regret que sa démission a dû être acceptée.

201C

Voyager c'est s'instruire

Les cartes géographiques et les livres d'études ne peuvent jamais donner cette connaissance complète des lieux et des choses que l'on acquiert en les voyant de ses yeux. Le voyage est le grand éducateur. Il rivalise avec les écoles et les universités pour donner le vernis final à plus d'une éducation. Les Canadiens devraient voir d'abord le Canada. Ils

grands citernes, en commençant par Toronto, puisque c'est la deuxième grande ville du pays. C'est une cité propre, coquette, progressive, évacuant les populations des vieux pays qui en ont fait leur patrie d'adoption. De Montréal à la ville reine, le chemin de fer Pacifique Canadien fait circuler des trains rapides, et commodés sur un ballast nivelé et confortable. Les voyageurs se mettent au lit dans la métropole canadienne et, comme par magie, arrivent à Toronto.

Pour renseignements complets quant aux taux, horaires, etc., s'adresser à n'importe quel agent de billets du Pacifique Canadien ou à M. F. C. Lydon, agent des voyageurs en ville, 143 rue St-Jacques, téléphone HARbour 4211.

20-1-g

C'est de 3 heures p.m., jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements

de la vie sociale, politique et sportive et, de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

DIENNE

égraphiques
du pays ses

complète des
récolte et la

QUE DE

TREAL
e en 1817

